

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

ARRÊTÉ N°ARR2025-1327

Direction de la Citoyenneté
et des relations avec les usagers
Service État civil et Affaires Générales

Le Maire de la Ville de DREUX, Conseiller régional,

VU l'article L.3334-2 du Code de la santé publique,

VU l'article L.2122-28 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 14 juin 2011, réglementant la Police des débits de boissons et autres lieux publics,

CONSIDÉRANT la demande de Madame Meziani Marlie, représentant : Les créations de Marlie, dont le siège social est à Germainville, sis 5 rue de la chapelle, en date du 25 novembre 2025,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame Meziani Marlie, représentant : Les créations de Marlie, est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de : **3ème CATÉGORIE**.

Dates : Du 12 décembre 2025 au 4 janvier 2026,

À l'occasion de l'évènement : Marché de Noël de Dreux, pour la vente de vin chaud, marrons chauds, de jus de pomme chaud, de café, de thé et de chocolat chaud.

Lieu : Place Métézeau.

ARTICLE 2 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à l'intéressée,
- au Commissaire principal de police de Dreux.

Le présent arrêté devra être présenté, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

ARTICLE 3 : Les dispositions de cet arrêté publié au recueil des actes administratifs, peuvent faire l'objet d'un recours pendant un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif d'Orléans. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif d'Orléans de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Dreux, le 19 DEC. 2025

Document certifié exécutoire

Notification le



Le Maire,

Conseiller régional


Pierre-Frédéric BILLET